

BASEBALL QUÉBEC PROGRAMME D'ASSURANCE AU BÉNÉFICE DE NOS ASSOCIATIONS (régionales et locales) MEMBRES

À titre de fédération reconnue par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), Baseball Québec adhère au Regroupement (RLSQ) et ainsi, bénéficie des services offerts par le RLSQ, dont le programme d'assurance. Ce programme est négocié par le Regroupement en collaboration avec le courtier d'assurance BFL Canada, spécialiste en matière d'assurance pour les sports et les loisirs. Notre adhésion à ce programme d'assurances nous certifie que tous nos membres et tous nos joueurs sont bien protégés, en tout temps.

C'est pourquoi Baseball Québec inclut automatiquement ces assurances dans le prix de votre adhésion annuelle. Il va sans dire que vous réalisez ainsi des économies importantes sur les primes d'assurances. En conséquence, dans le cas où vous souscrivez actuellement des assurances similaires auprès d'autres compagnies d'assurances, il serait prudent de discuter de la situation avec votre courtier, la « double assurance » pouvant être problématique. Vous trouverez ci-après un bref résumé des 3 protections d'assurance dont votre association et ses employés, joueurs et bénévoles bénéficient. Toute association à but non lucratif, membre en règle de Baseball Québec, bénéficie automatiquement, une fois son adhésion annuelle acquittée, des couvertures d'assurance suivantes :

1. Une protection d'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants :

Cette assurance couvre les administrateurs et les dirigeants (le conseil d'administration), les employés et les bénévoles de chaque association, pour toute erreur, omission, négligence commise dans le cadre de leurs fonctions administratives, ET qui causent un dommage à autrui.

ASSUREUR = **Fonds autogéré du RLSQ/ Intact assurances**

PÉRIODE DE COUVERTURE = **1er octobre 2019-2020**

LIMITE DE LA POLICE = 2 MM\$/année

CONTRIBUTION DE L'ASSURÉ/FRANCHISE = 500\$

2. Une protection d'assurance responsabilité civile générale : Cette assurance couvre les conséquences monétaires de la responsabilité d'une association (ses employés, ses bénévoles et ses membres participants inclus), suite à des dommages matériels ou des blessures corporelles causés à autrui, du fait de ses opérations ou ses activités. Cette

couverture inclut également la responsabilité locative (lorsque l'association loue des locaux pour y tenir des activités).

ASSUREUR = **Compagnie d'assurance AIG du Canada**

PÉRIODE DE COUVERTURE = **1er décembre 2019-2020**

LIMITE DE LA POLICE = 5 MM\$/année

FRANCHISE = **0\$ Dommages matériels** / 0\$ blessures corporelles

3. Une assurance-accident pour chaque participant membre de l'association. Cette assurance couvre chaque individu membre de la fédération, pour toute blessure subie dans le cadre de la pratique d'une activité de baseball sanctionnée.

ASSUREUR = SSQ Groupe Financier

PÉRIODE DE COUVERTURE = 1 Avril 2019-2020

No. POLICE = 1HB90

Pour consulter les polices d'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants et Responsabilité civile générale veuillez aller sur le site Internet du Regroupement à l'adresse suivante :

<https://www.associationsquebec.qc.ca/infos-programme-assurances-administrateurs-dirigeants-rlsq>

Pour toute question relative à notre programme d'assurance, veuillez communiquer avec Chantal Chartrand, au.....514 252-3075 poste 3729 ou cchartrand@baseballquebec.qc.ca

Ou avec la responsable des programmes d'assurances du Regroupement, Me. Lise Charbonneau : Tél: 514-252-3000 poste 3528 ou lcharbonneau@loisirsport.qc.ca